

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 21 novembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

L’an deux mille vingt-trois

Le vingt-huit novembre à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Pierre CASTILLON, Jean-Philippe GUYON, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Christian POIRIER, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Marie CHEVALIER, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Louis MASSARD, Philippe PAUMIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 1^{er} décembre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 novembre 2023

ETAIENT ABSENTS

Nadine JOLU (pouvoir à Alain GIBERGUES), Delphine FOUQUET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Denis MINIER (pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER (pouvoir à Pierre CASTILLON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Fanny PIRA) et Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES 2024

Rapporteur : Fanny PIRA

Fruits d’une construction empirique, les tarifs de location de salles de la commune se sont, au fil des années, fortement complexifiés, distinguant notamment les tarifs selon la nature de la manifestation (soirée, réveillon, galette des rois, concours de cartes, avec droit d’entrée ou sans droit d’entrée...).

Cette approche rend difficilement lisible et compréhensible les tarifs pour les usagers.

En outre, ces tarifs ne tiennent pas compte de l’utilisation ou non du chauffage dans les locaux. Or, les charges de chauffage représentent une part importante du coût de fonctionnement des locaux. A titre d’exemple, le chauffage représentait 26 549 euros en 2022, soit 50 % des coûts de fonctionnement du complexe Halle de Brou (salle G. Brassens et gymnase).

Au 15 novembre 2023, le chauffage représente déjà 25 583 euros pour ce même équipement.

Au vu de ces éléments, il est proposé de simplifier la grille des tarifs de location de salle et de créer un tarif ETE (sans chauffage) et un tarif HIVER (avec chauffage).

Le tarif CHAUFFAGE sera appliqué pour les locations consenties pendant les périodes de chauffe décidées chaque année par la commune, en fonction des conditions climatiques. A titre indicatif, il convient de préciser que ces périodes s’étendent généralement du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Aussi, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

SALLE GEORGES BRASSENS POUR LES YVREENS :

TARIF ETE	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée	185 €	285 €	385 €
Week-end	470 €	570 €	670 €
Week-end long *	650 €	750 €	850 €

TARIF HIVER	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée	285 €	385 €	485 €
Week-end	570 €	670 €	770 €
Week-end long*	750 €	850 €	950 €

SALLE GEORGES BRASSENS HORS COMMUNE :

TARIF ETE	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée	385 €	385 €	485 €
Week-end	570 €	670 €	770 €
Week-end long*	750 €	850 €	950 €

TARIF HIVER	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée	485 €	485 €	585 €
Week-end	670 €	770 €	870 €
Week-end long*	880 €	950 €	1 050 €

*Un week-end long correspond aux vendredi, samedi et dimanche.

SALLE LOUISE LABE POUR LES YVREENS :

TARIF ETE	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée		60 €	

TARIF HIVER	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée		110 €	

SALLE LOUISE LABE HORS COMMUNE :

TARIF ETE	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée		110 €	

TARIF HIVER	Associations	Particuliers	Entreprises
Journée		160 €	

AUTRES TARIFS

TARIFS	Associations	Particuliers	Entreprises
Bar Complexe Halle de Brou		50 € la journée	
Parc Jean du Bellay avec mise à disposition de matériel		20 € la journée	



DEL 23-102

Parc Jean du Bellay sans mise à disposition de matériel	Gratuit
Frais de dossier	10 €
Frais de ménage	36 €/heure/agent
Déplacement d'un agent non justifié	80 € par déplacement
Cautions pour les salles et ou le matériel	2 000 €

Un acompte de 30 % est exigé lors de la réservation de la salle.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide d'adopter, les tarifs ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1
Mickaël JUIGNE

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 29 novembre 2023

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY